



## INFORMATION RAPIDE n°2024-02

---

### Cérémonie commémorative du 8 Mai

---

Elle se tiendra à 11h30 devant le Monument aux Morts et sera suivie du verre de l'amitié.

---

### Distribution de compost

---

Une distribution gratuite de compost, réservée aux habitants du village, aura lieu  
le **vendredi 26 avril de 14h00 à 19h00.**

Pour en bénéficier, il vous suffit de vous rendre vers l'ancienne déchetterie (au  
bout de la Rue des Prés, face au Verger Martha) **avec vos contenants.**

Chacun pourra récupérer l'équivalent d'environ 2 brouettes.



---

### Recensement militaire

---

**Enfin 16 ans ?**  
Tu es Français ou de double nationalité  
**Fais-toi recenser**

**Dans ta mairie**  
Avec tes pièces d'identité FR  
ET 2<sup>ème</sup> nationalité

Ensuite, tu seras convoqué pour ta  
Journée Défense et Citoyenneté  
8 à 12 mois plus tard

Où tu obtiendras ton  
certificat de participation  
Indispensable pour ...

- Permis de conduire
- BAC / CAP
- Concours

Centre du Service National et de la Jeunesse de Besançon  
Quartier Rutly - 64 rue Bersot - BP 567  
25027 BESANCON CEDEX  
[cnsj.besancon.fr/jdc](http://cnsj.besancon.fr/jdc) [JDC@besancon.fr](mailto:JDC@besancon.fr)  
☎ 09 70 84 53 51

En savoir plus

Dès l'âge de 16 ans, tous les jeunes français (ou ayant la double nationalité) doivent participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), sans quoi leur inscription à certains examens, concours ou au permis de conduire peut-être refusée.

#### Vous êtes concernés ?

Rendez-vous en mairie avec votre pièce d'identité et le livret de famille.

Un numéro de téléphone et une adresse mail devront également être communiqués pour faciliter la convocation à la JDC.

## Pré-demande en ligne CNI ou Passeport

Pour une demande ou un renouvellement de votre carte nationale d'identité (CNI) ou de votre passeport, il vous est recommandé de privilégier la pré-demande en ligne sur le site l'ANTS <https://passeport.ants.gouv.fr>

Une fois le dossier complet, **vous devez prendre rendez-vous** dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil.

Dans le Territoire de Belfort les communes suivantes sont équipées : Bavilliers, Beaucourt, Belfort, Danjoutin, Delle, Fontaine, Giromagny, Grandvillars, Offemont, Rougemont-le-Château et Valdoie.



## Bruits de voisinage



### BRUITS de voisinage

Tous responsables  
Tous concernés

Tout bruit pouvant occasionner une gêne pour le voisinage par sa durée, sa répétition ou son intensité, n'est autorisé qu'aux jours et horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- interdit les dimanches et jours fériés

Ces restrictions s'appliquent à toute nuisance sonore, qu'un appareil à moteur thermique ou électrique soit utilisé ou non. Elles ne sont en revanche pas destinées aux professionnels.

Arrêté municipal du 21 juillet 2015

Le Maire,  
Jean-Luc ANDERHUEBER



MAIRIE – 3 rue de Bourg – 90110 SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET  
Tel. : 03.84.23.71.92 – Illiwap : [recherchez 90110](tel:0384237192)  
Mail : [mairie@saint-germain-le-chatelet.fr](mailto:mairie@saint-germain-le-chatelet.fr) – Site web : [www.saint-germain-le-chatelet.fr](http://www.saint-germain-le-chatelet.fr)

